

COMMUNE de ST MARTIAL DE MIRAMBEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 8

SEANCE DU 30 juin 2025

L'an **deux mille vingt-cinq** et le **trente juin à 18 heures 30.**

le Conseil Municipal de la Commune de St Martial de Mirambeau, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence **de M. ROBERT Bruno, Maire.**

Date de Convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2025

Étaient présents : ROBERT Bruno, GERBAUD Jean-Claude, GOYON Fabienne, GRIFFON Christophe, BOSSIS Sophie, PALISSIER Boris, TARDY Jean-Louis.

Était absente excusée : BERTINEAU Marion pouvoir à ROBERT Bruno

Était absente : DURIEUX Bernadette.

A été nommée secrétaire de séance : BOSSIS Sophie

OBJET : Enquête publique sur le projet de la Distillerie La Bertonnière : avis du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société exploitant la Distillerie de la Bertonnière, située au lieu-dit La Bertonnière sur le territoire communal, a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), en vue de :

- L'extension de ses installations de distillation par la création de deux nouvelles distilleries (290 m² chacune, équipées de dix alambics à foyer inversé) ;
- L'augmentation de la capacité de stockage par la construction de huit nouveaux chais, s'ajoutant aux sept existants ;
- La régularisation des capacités réelles de stockage actuelles ;
- Le classement du site en établissement Seveso seuil bas, impliquant de nouvelles obligations en matière de sécurité, d'environnement et de maîtrise des risques.

Cette demande fait l'objet d'une enquête publique organisée du 19 mai au 19 août 2025, durant laquelle la population est invitée à formuler observations et propositions.

Monsieur le Maire expose également que le dossier comprend une étude d'impact environnemental détaillée ainsi qu'un plan de prévention des risques satisfaisant aux exigences de la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, et considérant :

- L'intérêt économique et industriel du projet pour le territoire communal et la filière des spiritueux ;
- Les garanties apportées par l'exploitant en matière de sécurité, de protection de l'environnement, de gestion des eaux pluviales, de maîtrise des émissions, de protection des zones humides et de la biodiversité ;
- L'absence d'opposition majeure exprimée à ce jour dans le cadre de l'enquête publique ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'extension des installations de la distillerie de la Bertonnière, tel que présenté dans le dossier soumis à enquête publique.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération :

- À la Préfecture de la Charente-Maritime et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;
- Au commissaire enquêteur chargé de l’instruction de l’enquête publique.

Il lui donne également pouvoir pour entreprendre toutes démarches et formalités utiles à la poursuite et à la bonne instruction du dossier.

Fait et délibéré en Mairie, le 30 juin 2025

Le Maire,

Bruno ROBERT